

Décision Modificative N°3 2020

■ Session du 13 octobre 2020

Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances-Prospective »

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Benoît ROCH (CPME), Jean-Louis LARDEUX (Chambres d'agriculture), Yvic KERGROAC'H (CGT), Raymond DOIZON (CCIR), Eric GIRARDEAU (U2P), Jacques BORDRON (CFDT), Jean CESBRON (MEDEF), Mme Laurence BESSONNEAU (Chambre de métiers),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

78 votants. Adopté par 77 pour, 1 abstention, 0 contre.

Préambule

En préambule, il convient de souligner le contexte de crises inédit dans lequel s'inscrit cet exercice budgétaire. Les crises économiques et sociales induites par la crise sanitaire ont des impacts sur les finances de la Région, comme elles ont des impacts sur celles de l'Etat et des autres collectivités locales, et ce à plusieurs titres :

- sur les recettes en raison de la mise à l'arrêt de l'activité pendant plusieurs semaines,
- sur les dépenses en raison des plans d'urgence et de relance pris pour protéger les citoyens, soutenir et accélérer la reprise de l'économie.
- sur l'endettement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Ce contexte amène nécessairement à porter un autre regard que celui porté habituellement sur le BP modifié à l'issue des différentes décisions modificatives (DM / BS).

Le présent avis porte à la fois sur les modifications apportées au BP 2020 lors du budget supplémentaire (BS) pour 2020 voté par la Région en juillet dernier, et les modifications apportées au moment de la DM3 2020. En effet, exceptionnellement en raison du plan d'urgence, la Région n'a pas pu présenter le BS 2020 suffisamment tôt avant la session plénière du CESER des 7 et 8 juillet derniers pour que nous puissions émettre un avis sur le Budget Supplémentaire (BS) 2020. Seuls quelques éléments disponibles à la date du 24 juin avaient été réunis dans l'annexe 4 de l'avis sur le CA 2019.

Par ailleurs, cet avis complète celui émis sur la DM1 2020, celle-ci ayant été modifiée en session par la Région postérieurement à notre avis pour intégrer les premières mesures du plan d'urgence.

Par conséquent le présent avis porte notamment sur les effets financiers des plans d'urgence et de relance mis en œuvre par la Région. Les équilibres du BP s'en trouvent donc impactés de façon très significative :

	DM1 2020	BS 2020	DM3 2020	TOTAL
Autorisations d'engagements (AE)	12,57	25,67	25,48	63,7
Autorisations de programmes (AP)	10,90	116,16	-6,71	120,4
Dépenses d'investissements (CPI)	11,80	87,11	-3,71	95,2
Dépenses de fonctionnement (CPF)	9,03	15,04	3,71	27,8
Recettes d'investissement		24,30	31,50	55,8
Recettes de fonctionnement	1,03	-51,90	3,45	-47,4

L'épargne brute est ramenée de 232,25 M€ au BP 2020 à 157 M€ à l'issue de la DM3 2020.

Le **plan de relance** dont les mesures prendront leurs effets en 2020 et 2021 (plan sur 18 mois) comporte :

- à la fois des engagements et des crédits de paiement supplémentaires pour près de 209 M€,
- et des mesures dites de trésorerie pour 123 M€.

Plan de relance 2020-2021	
Autorisations de programme (AP)	115,22
Autorisations d'engagement (AE)	33,31
Crédits budgétaires hors programme	60,30
Mesures de trésorerie	123,10
TOTAL PLAN DE RELANCE	331,93

Les **crédits budgétaires hors programme** (60,3 M€) concernent principalement :

- d'une part, la participation de la Région au Fonds National de Solidarité (FNS) pour 25,3 M€,
- d'autre part, la création du Fonds territorial Résilience doté de 32 M€, et abondé par la Région à hauteur de 7,9 M€, la Banque des territoires à hauteur de 9,1 M€, les départements à hauteur de 7,5 M€ et plusieurs EPCI pour 7,5 M€. La part à recevoir des partenaires de la Région dans ce fonds est inscrite en recette pour 24,1 M€.

Ces paiements ont été réalisés « hors programme » car opérés dans l'urgence en mars 2020 sans possibilité de réunir le Conseil Régional en session pour voter les autorisations correspondantes.

Les **mesures de trésorerie** envisagées par la Région de 123,10 M€ s'analysent de la façon suivante :

- Report de 6 mois des échéances de prêts régionaux accordés à 150 entreprises, sur demande des entreprises. Cette aide est estimée à 5 M€ ;
- Majoration des acomptes versés à la commande dans le cadre des nouvelles commandes publiques. Le montant des acomptes passe de 15 % à 30 %. Cette aide est estimée à 39 M€ pour 18 mois ;
- Majoration du premier versement des subventions aux associations (principalement). Le montant du premier versement passe de 30 % à 50 % (et de zéro à 20 % pour les plus grosses structures). Cette aide est estimée à 78 M€.

Le résultat 2019 constaté au CA 2019 et reporté sur 2020 s'élève à 31,5 M€ (le résultat 2018 reporté en 2019 était de 32,3 M€).

Les éléments de synthèse

Des règles budgétaires et comptables modifiées dans le contexte de crise sanitaire, sociale et économique

La Ministre de la cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales et le Ministre de l'Action et des comptes publics ont pris conjointement plusieurs circulaires modifiant les règles budgétaires et comptables :

- Par dérogation exceptionnelle et temporaire aux règles budgétaires et comptables en vigueur, les contributions des Régions au fonds de solidarité national constituent des dépenses d'investissement, et plus précisément, des subventions d'équipement versées. Ces opérations ne sont pas éligibles au fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- Mise en place d'un mécanisme d'étalement sur plusieurs exercices des charges de fonctionnement exceptionnelles par leur nature ou leur montant engagées (ou à engager) entre le début de l'état d'urgence sanitaire (24 mars 2020) et le 31 décembre 2020.

Par conséquent, les dépenses d'investissement se trouvent majorées du montant de la contribution de la Région au Fonds National de Solidarité (FNS) de 25,3 M€. Ce classement dérogatoire et les mesures d'urgence et de relance contribuent à la hausse de près de 20 % (en progression de 95,2 M€ par rapport au BP 2020) des dépenses d'investissement.

Traduction des plans d'urgence et de relance dans le BP 2020 modifié

Les modifications apportées au BP 2020 concernent pour la plus grande partie des mesures des plans d'urgence et de relance :

Plans d'urgence et de relance	DM1	BS	TOTAL	Total des modifications opérées depuis le BP	% des plans dans les modifications
Autorisations de programme (AP)	12,00	111,72	123,72	120,40	103%
Autorisations d'engagement (AE)	8,00	28,10	36,10	63,70	57%
Crédits budgétaires hors programme		57,30	57,30	95,20	97%
Crédits de paiement d'investissement	12,00	22,80	34,80		
Crédits de paiement de fonctionnement	8,00	13,80	21,80	27,80	78%

Le CESER souligne dans ce contexte de crises que la Région n'a pas adopté une position de repli en réduisant ses engagements. Le plan de relance a plutôt un effet accélérateur sur plusieurs mesures. Le CESER sera attentif au suivi de la mise en œuvre de ce plan, notamment à l'occasion du BP 2021. Vous trouverez en annexe un tableau par commission sectorielle permettant de faire ce suivi dans le temps.

Une épargne brute dégradée

La détérioration de l'épargne brute est principalement liée à la baisse des ressources de 47,5 M€ par rapport au BP 2020, en lien avec la forte réduction des recettes dynamiques.

Les plans d'urgence et de relance qui se traduisent par des dépenses d'investissement n'affectent pas le niveau d'épargne brute. Seules les dépenses à caractère de fonctionnement contribuent à accentuer la baisse de l'épargne brute.

Une dette en augmentation à fin 2020

L'augmentation de l'enveloppe d'investissement de près de 100 M€ (575 M€ projetée à l'issue de la DM3 2020 par rapport à 480 M€ affichée au BP 2020) cumulée à la baisse de l'épargne nette non compensée par la hausse des recettes d'investissements amène la Région à recourir plus fortement à l'emprunt : 320 M€ contre 237 M€ prévu au BP 2020. Par conséquent, la capacité de désendettement s'allonge et passera de 4,8 ans à fin 2019 à 9 ans à fin 2020.

Un accent fort mis sur le soutien aux territoires

La création des fonds de relance de l'investissement intercommunal et communal dotés de 47 M€ marque la volonté de la Région de renforcer la pertinence du binôme Région/EPCI. Cette mesure du plan d'urgence fait écho aux propositions du CESER qui exprimait dans sa réponse à la saisine de la Région que le plan de relance devait afficher une ambition forte mettant en avant le rôle stratégique de la Région et son positionnement comme coordonnateur et ensemblier des collectivités sur les plans de relance pour assurer un pilotage des mesures évitant les doublons dans les actions et la dispersion des moyens.

Une documentation sur les entités liées complétée

Le travail d'inventaire des entités liées démarré en 2019 a trouvé son aboutissement et permet à la Région de produire un rapport qui répond à ses obligations réglementaires sur les SEM et SPL et accroît la qualité de l'information des lecteurs. Le CESER apprécie le travail réalisé par la Région pour répondre à cette demande d'amélioration de la qualité de l'information financière formulée de façon récurrente tant par lui-même que par la Chambre Régionale des Comptes.

1. Analyse des principaux éléments budgétaires et financiers

1.1. L'équilibre budgétaire

Les ajustements réalisés en dépenses et en recettes détériorent significativement l'épargne brute et l'épargne nette :

En M€	BP 2019 post DM3	CA 2019	BP 2020	DM1 2020	DM1 2020 post avis	BS 2020	DM3 2020	TOTAL
Recettes de fonctionnement	1 421,83	1 475,49	1 330,93		1,03	-51,95	3,45	1 283,46
Dépenses de fonctionnement	1 160,18	1 131,79	1 098,68		9,03	15,04	3,70	1 126,45
Epargne brute	261,65	343,70	232,25	0,00	-8,00	-66,99	-0,25	157,01
Amortissement de la dette	130,00	127,32	110,00			0,00	0,00	110,00
Epargne nette	131,65	216,38	122,25	0,00	-8,00	-66,99	-0,25	47,01

En préambule des commentaires sur l'évolution de l'épargne brute, il convient de rappeler que le BP 2020 affichait déjà une réduction de l'épargne brute sous les effets conjugués du transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles au 1^{er} janvier 2020 et de l'augmentation de la contribution de la Région au fonds de péréquation CVAE (cf. notre avis sur le BP 2020 du 16 décembre 2019). L'écart observé avec le CA 2019 est encore plus marqué du fait des recettes réelles 2019 plus fortes qu'anticipées (CVAE, PIC, recettes exceptionnelles) et du taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de 97,6 % (cf. notre avis sur le CA 2019 du 7 juillet 2020).

La détérioration de l'épargne brute est principalement liée à la baisse des ressources de 47,5 M€ par rapport au BP 2020, en lien avec la forte réduction des recettes dynamiques et en particulier de la taxe sur les cartes grises (-19,5 M€), de TVA (-18,2 M€), de la TICPE (-3 M€). La DM3 2020 enregistre des recettes supplémentaires pour 3,45 M€ (cf paragraphe ci-après).

Le plan de relance a peu d'effet sur l'épargne brute dans la mesure où il s'agit majoritairement de dépenses d'investissement à l'exception des équipements de protection individuelle inscrits in fine en dépenses de fonctionnement (3,7 M€), des aides aux familles des élèves boursiers (2,7 M€), des aides aux familles au titre des abonnements de transports scolaires (3 M€), des dépenses en faveur du sport, de la culture, du bénévolat et de la lutte contre la précarité (3,5 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel

En M€		BP 2019 post DM3	CA 2019	BP 2020	DM1 2020	DM1 post avis	BS 2020	DM3 2020	TOTAL
Epargne nette	A	131,65	216,38	122,25	0,00	-8,00	-66,99	-0,25	47,01
Recettes d'investissement	B	266,16	246,00	271,32		0,00	24,30	31,54	327,15
Dépenses d'investissement hors dette	C	639,64	586,89	630,69		11,79	87,11	-3,70	725,89
- dont Fonds européens		144,50	133,90	150,78					150,78
- dépenses hors dette et fonds européens		495,14	452,99	479,91		11,79	87,11	-3,70	575,11
Variation du Besoin en Fond de Roulement			0,00						
Excédent global de clôture 2019	D	32,32					31,50		31,50
= Emprunt d'équilibre de l'exercice	E=C-A-B-D	209,51	124,51	237,12		19,79	98,31	-34,99	320,23

L'augmentation de l'enveloppe d'investissement de 100 M€ (575 M€ projetée à l'issue de la DM3 2020 par rapport à 480 M€ affichée au BP 2020) cumulée à la baisse de l'épargne nette non compensée par la hausse des recettes d'investissements amène la Région à recourir plus fortement à l'emprunt¹ :

en M€		2018	2019	2020 post DM3 (1)	OB 2020
Epargne brute	A	279,60	343,70	157,01	201,90
Endettement au 1/01		1 617,80	1 649,40	1 647,08	1 647,08
Remboursement de l'exercice		- 132,40	- 127,32	-110,00	-110,00
Gestion active (revolving)		- 7,90			
Nouveaux emprunts		171,90	125,00	320,23	286,70
Endettement au 31/12	B	1 649,40	1 647,08	1 857,31	1 823,78
Durée de désendettement	B/A	5,90	4,79	11,83	9,03

Sur la base des hypothèses retenues d'un taux d'exécution moyen observé sur les derniers exercices, la capacité de désendettement atteindrait 9 ans à fin 2020. Elle était de 4,8 ans à fin 2019 pour un taux d'exécution de 97,6 %.

¹ L'épargne brute à l'issue de la DM3 est calculée sur la base d'un taux d'exécution de 100 %.

1.2. Les recettes

en M€	CA 2019	BP 2020	DM1 2020	BS 2020	DM3 2020	Total
Recettes de fonctionnement	1 475,49	1 330,93	1,03	- 51,9	3,5	1 283,46
Recettes d'investissement	246,00	271,32		24,3	31,5	327,15

Les principales évolutions de **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

	CA 2019	BP 2020	DM1 2020	BS 2020	DM3 2020	TOTAL	Variation 2020/BP
Recettes fiscales	1277,9	1162,3	0,0	-58,9	0,0	1103,4	-58,9
dont CVAE	487,2	500,6		0,6		501,1	0,6
dont TVA	198,5	204,7		-18,2		186,5	-18,2
dont IFER	34,1	34,5		0,0		34,5	0,0
dont dotation FNGIR	15,9	15,9				15,9	0,0
dont Taxe sur les cartes grises	140,9	140,7		-19,5		121,2	-19,5
dont TICPE	205,5	198,3		-3,0		195,3	-3,0
dont Taxe d'apprentissage et Formation continue	195,9	67,7		-18,7		49,0	-18,7
Concours financiers de l'Etat	35,7	32,9		20,3		53,2	20,3
Recettes de politiques régionales	119,1	107,8	1,0	-14,0	1,1	96,0	-11,9
dont PACTE régional pour la FPC	42,6					0,0	0,0
dont Fonds européens					-2,7		
Participations					-3,4		
dont recettes exceptionnelles	31,1				7,3	7,3	7,3
Opérations financières	3,7	2,4		0,6		3,0	0,6
Recettes compétence transport loi NOTRE	39,1	25,5			1,7	27,2	1,7
Résultat antérieur					0,7	0,7	
Total	1475,5	1330,9	1,0	-51,9	3,5	1283,4	-47,5

L'évolution des **recettes de fonctionnement** est marquée par :

- *la diminution des recettes fiscales principalement sous les effets de la crise :*
 - baisse de la TVA :-18.2 M€. Compte tenu du contexte de crise qui a entraîné une réduction de la consommation, la Région a ramené les recettes de TVA au montant qu'elle s'attend à recevoir dans le cadre de l'application de la mesure de sauvegarde qui garantit un niveau de recettes équivalent à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2017,

- baisse de la taxe sur les cartes grises : -19,50 M€,
 - baisse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour la part modulation :-3 M€,
 - suppression du fonds de soutien à l'apprentissage inscrit au BP 2020 pour 11,6 M€.
- *la baisse de 14 M€ des recettes de politiques régionales actée au BS 2020 :*
- diminution de la participation de l'Etat au plan d'investissement dans les compétences de 12,2 M€. La signature définitive de la convention avec l'Etat pour 2020 a révélé une contribution de l'Etat en-deça des prévisions antérieures,
 - baisse des contributions des familles de 2 M€ suite à la fermeture des lycées et des services annexes en lien avec la crise sanitaire.
- *l'augmentation nette des concours financiers de l'Etat de 20,3 M€ atténuée partiellement les baisses sus-citées :*
- hausse des dotations de décentralisation au titre de l'apprentissage de 22 M€,
 - diminution des dotations d'Etat (dont DC RTP²) de 1,3 M€.
- *des recettes de fonctionnement supplémentaires inscrites à la DM3 2020 pour 3,45 M€ :*
- d'une recette de 1,7 M€ au titre de la conclusion de la convention de transfert de compétence vers Mauges Communauté,
 - du préfinancement du programme LIFE REVERSEAU pour 1,42 M€,
 - du transfert de 2,7 M€ de fonds FEDER en fonctionnement (initialement en recettes d'investissement),
 - des fonds FEAMP supplémentaires pour 0,65 M€,
 - des pénalités de retard liées à l'acquisition des rames « Régionalis » pour 0,58 M€,
 - du boni de liquidation du Syndicat mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) pour 0,68 M€,
 - des reversements de FSE à l'UE pour 5 M€.

L'évolution des **recettes d'investissement** concerne principalement les sommes à recevoir de la Banque des Territoires et des collectivités locales pour leur participation au fonds régional RESILIENCE qui s'élèvent à 24,1 M€. En effet, la Région assure le portage et la gestion de ce fonds d'un montant global de 32 M€, dont la part financée par la Région s'élève à 7,9 M€.

Les recettes fiscales d'investissement sont relativement stables sous l'effet opposé de la baisse observée de la TICPE Grenelle de 4,6 M€ et de l'augmentation des sommes à recevoir au titre de la compensation pour la TVA de 5,1 M€.

La DM3 2020 enregistre la part que la Région estime recevoir au titre de l'accord de partenariat Etat / Régions signé le 28 septembre dernier, soit 30 M€.

² Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

1.3. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement

1.3.1. Les évolutions de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

en M€	CA 2019	BP 2020	DM1 2020	BS 2020	DM3 2020	Total voté 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	297,83	316,14		0,89		317,03
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	34,83	39,50	6,66	-4,72		41,44
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	304,81	231,93		0,18		232,10
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	90,35	93,14		6,84		99,98
Transports, mobilité, infrastructures	362,65	372,28		7,91		380,19
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	7,39	10,27	0,21	0,22	3,71	14,41
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	30,06	31,02	2,00	3,46		36,48
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	3,86	4,41	0,16	0,26		4,82
Total	1 131,78	1 098,68	9,03	15,04	3,71	1 126,46

L'évolution des **crédits de fonctionnement** tient compte principalement :

- *d'une part, des augmentations actées au BS 2020 (15 M€). Il s'agit :*
 - des frais de fonctionnement des EPLE (1,55 M€) et des subventions aux établissements privés sous contrat d'association (1,93 M€), des aides sociales aux familles des élèves boursiers (2.7 M€),
 - les effets financiers de la signature de l'avenant n°6 de la convention d'exploitation du réseau conventionné avec la SNCF (3,64 M€), une aide exceptionnelle aux familles au titre des abonnements de transports scolaires en raison de la crise sanitaire (3 M€) et le financement de plusieurs mesures de lutte contre les zones blanches en terme de mobilité interurbaine (1,26 M€),
 - des dépenses en faveur de la culture et du sport (2,48 M€) et de la vie associative, du bénévolat et de la lutte contre la grande précarité (1 M€),
 - des frais financiers pour 0,83 M€.
- *d'autre part, une annulation des crédits de paiement de 6 M€*

Les crédits de paiement de fonctionnement actés à la DM1 2020 au titre de la participation régionale au Fonds National de Solidarité (FNS) ont été annulés au BS 2020 pour être reclassés en crédits de paiement d'investissement dans le cadre de la dérogation exceptionnelle et temporaire aux règles budgétaires et comptables en vigueur accordée par l'Etat.

Pour rappel, lors de sa session de mars 2020, et postérieurement à notre avis sur la DM1 2020, la Région avait acté sa participation du FNS à hauteur de 6 M€ avant de la porter à 25 M€ au total.

- enfin la DM3 2020 enregistre une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3,7 M€

Il s'agit du reclassement en fonctionnement des dépenses en équipements de protection individuelle. Ces dépenses avaient été inscrites en dépenses d'investissement au BS 2020 par prélèvement sur la ligne « dépenses imprévues » à hauteur de 3 M€.

1.3.2. Les évolutions de dépenses d'investissement sont les suivantes :

en M€	CA 2019	BP 2020	DM1 2020	Virements budgétaires Urgence COVID	BS 2020	DM3 2020	Total voté 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	167,40	164,41			2,76		167,17
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	89,47	96,50	12,00	32,00	33,7		174,15
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	20,25	23,25					23,25
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	99,10	102,87			4,7		107,54
Transports, mobilité, infrastructures	128,00	118,00		-35,00	35,00		118,00
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	68,15	76,30	-0,21	3,00	11,0	-3,7	86,39
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	22,79	32,64			0,03		32,67
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	120,91	126,73					126,73
Total	716,06	740,69	11,80	0,00	87,11	-3,71	835,89

Les **crédits d'investissements** sont fortement impactés par les décisions prises à la DM1 2020 (postérieurement à notre avis) et au BS 2020 en lien avec les premiers effets des plans d'urgence et de relance régionaux. Les principales évolutions concernent :

- l'abondement du fonds RESILIENCE pour 32 M€ (la participation de la BPI et des collectivités partenaires sont inscrits en recettes par ailleurs pour 24,1 M€ (cf plus haut) ;
- la participation de la Région au Fonds National de Solidarité pour 25,3 M€ ;
- une première tranche des paiements à venir dans le cadre de la création des fonds d'investissement intercommunal, communal et de reconquête des centres villes et centres bourgs pour 10 M€ ;
- la dotation du fonds Pays de la Loire Rebond doté de 12 M€ au moment de la DM1 2020 et de 3 M€ au BS
- des avances en compte courant à la SEM Régionale de 5 M€ pour financer sa prise de participation dans la Foncière Tourisme, Il s'agit d'une SAS dont le capital sera réparti entre la SEM régionale (45 %), la Caisse des dépôts et des consignations (45 %) et la Caisse d'épargne Bretagne – Pays de la Loire (10 %) ;

auxquelles s'ajoutent :

- des subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association pour 3,90 M€ ;
- des investissements immobiliers pour 2,76 M€ dans le cadre du Plan Campus 2018-2023 (cf avis sur le CA 2019 – annexe 4).

2. Les ajustements prévus sur les politiques publiques

2.1. Les ajustements sur les engagements pluriannuels d'investissement (AP)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en M€)	BP 2020	DM1 2020	Virements budgétaires Urgence	BS 2020	DM3 2020	Total voté 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	72,10		-4,04	4,80	-3,00	69,86
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	131,70	12,00	3,00	15,20		161,90
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	8,70			0,00		8,70
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	82,89			15,06		97,94
Transports, mobilité, infrastructures (1)	104,51			20,51		125,02
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	45,10	-1,10	1,04	59,40	-3,71	100,73
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	18,91			0,00		18,91
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	46,11			1,20		47,31
Total	510,02	10,90	0,00	116,17	-6,71	630,37

Comme les crédits d'investissements, les **autorisations de programmes** sont fortement impactées par les décisions prises à la DM1 2020 (postérieurement à notre avis) et au BS 2020 en lien avec les premiers effets des plans d'urgence et de relance régionaux. Ils augmentent de 120,3 M€ par rapport au BP 2020.

L'évolution des **autorisations de programme** concerne principalement :

- Une baisse en matière de « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie » de 2,24 M€ du fait :
 - Du prélèvement opéré au titre des dépenses imprévues pour 1 M€ (prélèvement de 4,04 M€ dans le cadre du plan d'urgence, reconstitué à hauteur de 3 M€ au BS 2020) ;
 - De l'annulation des autorisations de programme au titre de l'axe 4 FEDER-Transition énergétique pour 3 M€ du fait du reclassement en autorisations d'engagement au titre des axes 1, 3 et 5 du FEDER. Il s'agit de repositionner en fonctionnement des autorisations initialement prises en investissement, la programmation des dossiers faisant ressortir des projets avec des dépenses de fonctionnement ;
 - Des autorisations au titre des investissements immobiliers pour 1,8 M€ dans le cadre du Plan Campus 2018-2023.
- Une augmentation des autorisations de 30,2 M€ au titre de la commission « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche ». Elle concerne :
 - le dispositif « Pays de Loire Redéploiement » renforcé à hauteur de 5 M€ (enveloppe totale portée à 24 M€) ;

- le dispositif « Pays de la Loire Prêts Rebonds » faisant l'objet d'autorisations pour 15 M€ au total (12 M€ dans la DM1 2020 et 3 M€ dans le cadre du plan de relance (page 20/51) ;
 - des apports en comptes courants à Pays de Loire Participation à hauteur de 6 M€ pour renforcer la capacité du fonds à investir pour accompagner les entreprises jugées pertinentes ;
 - le plan de relance tourisme à hauteur de 3 M€. L'AP de 5 M€ a été partiellement financée par redéploiement (une réduction d'AP de 2 M€ a été opérée sur le même programme)
- *Une hausse des AP au titre de la commission « Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme » de 15 M€. Il s'agit :*
- d'une dotation de 9 M€ d'autorisations au titre du programme n° 331 : "Travaux dans les EPLE" pour couvrir le surcoût potentiel des chantiers en raison de la crise du Coronavirus qui en a lourdement impacté l'activité (partage des surcoûts avec les entreprises) ;
 - la mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion (en lien avec la certification des comptes) conduit pour une opération donnée, à ajuster l'AP de l'opération considérée à hauteur de 3,8 M€ ;
 - d'une dotation complémentaire d'autorisations de programme de 0,7 M€ en vue de la régularisation comptable d'une affectation antérieure opérée en 2019.
- *Une hausse des AP au titre de la commission « Transports, mobilité, infrastructures » de 20,5 M€ dans le cadre du plan de relance :*
- soutenir le déploiement du réseau de fibre optique à l'abonné de la Vendée porté par le GIP Vendée à hauteur de 18 M€ ;
 - augmenter le nombre de stationnements sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau ALEOP pour 1,2 M€ ;
 - renforcer l'effort d'investissement pour la sécurisation et la continuité des cheminements cyclables du quotidien pour 1 M€.
- *Une hausse des AP au titre de la commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement » de 55,6 M€.*
- Il s'agit :*
- d'accompagner la transition énergétique en soutenant le développement de la méthanisation pour 1 M€ et le développement des motorisations alternatives (électrique, gaz et hydrogène) pour 1,6 M€ ;
 - dans le cadre du plan de relance en santé, et au titre du programme 188 "Santé publique, vieillissement et politique du handicap", les AP ont été inscrites au BS 2020 à hauteur de 5 M€ pour :
 - accélérer le déploiement de la télémédecine et des équipements numériques,
 - soutenir des projets structurants d'équipements hospitaliers,

- renforcer l'offre de soins sur tous les territoires de la Région,
- financer des projets relatifs à l'offre de soins de premier recours ;
- de s'appuyer sur les communes et les EPCI, pour redynamiser l'investissement public dans le cadre du plan de relance, pour un montant total de 51 M€, en :
 - créant un fonds exceptionnel et temporaire « Pays de la Loire relance investissement intercommunal » d'une enveloppe de 45 M€ (37,5 M€ pour les territoires ayant bénéficié d'un CTR 2020, et 7,5 M€ pour les territoires urbains ayant bénéficié d'un CDM),
 - créant un fonds exceptionnel et temporaire « Pays de la Loire relance investissement communal » d'une enveloppe de 2 M€ (pour les communes de moins de 5 000 habitants),
 - créant un fonds régional de reconquête des centres villes moyennes et des centres bourgs d'une enveloppe de 3 M€,
 - créant un dispositif de soutien au développement des tiers lieux doté de 1 M€ ;
- de renforcer les financements relatifs à l'appel à projets « économie circulaire » (conjoint avec l'ADEME et la DREAL) en les triplant, d'où une AP supplémentaire de 0,7 M€ ;
- en revanche, l'autorisation de programmes prise au titre des dépenses en équipements de protection individuelle pour 3,7 M€ est annulée dans la DM3, ces dépenses étant reclassées en dépenses de fonctionnement.
- *Une hausse des AP au titre de la commission « Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer » de 1,2 M€. Il s'agit :*
 - d'accompagner des projets d'investissements innovants liés à la performance des filières agricoles pour 0,8 M€ et d'accompagner des projets d'investissements productifs pour des entreprises horticolas orientées vers la floriculture pour 0,25 M€ ;
 - de renforcer la compétitivité des structures existantes et la création de nouvelles entreprises dans les domaines de l'aquaculture et du sel pour 0,24 M€.

2.2. Les ajustements sur les engagements de fonctionnement (AE)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (en M€)	BP 2020	DM1 2020	BS 2020	DM3 2020	Total voté 2020
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	15,91		1,04	3,18	20,13
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	49,24	6,83	0,25	-0,27	56,04
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	389,92		3,65	2,00	395,57
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	88,86	2,45	5,38	0,88	97,57
Transports, mobilité, infrastructures (1)	378,63		7,94		386,57
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	11,47	1,10	0,92	16,31	29,80
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	35,85	2,00	5,74	0,20	43,78
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	5,95	0,20	0,76	3,18	10,09
Total	975,84	12,57	25,67	25,48	1 039,56

Les **autorisations d'engagement** augmentent globalement de 63,7 M€ depuis le BP 2020. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- Une augmentation en matière de « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie » de 4,22 M€ du fait :
 - des autorisations d'engagement au titre des axes 1, 3 et 5 du FEDER. Il s'agit de reclasser en fonctionnement des autorisations initialement prises en investissement au titre de l'axe 4 du FEDER, la programmation des dossiers faisant ressortir des projets avec des dépenses de fonctionnement pour 3 M€ (Cf. page 11 ci-dessus) ;
 - d'une augmentation des autorisations au titre de dépenses imprévues pour 1,04 M€.
- Une augmentation des autorisations de 6,8 M€ au titre de la commission « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche ». Elle concerne :
 - Le renforcement des moyens alloués au programme 518 « Soutien à l'innovation » dans le cadre du plan de relance à hauteur de 3 M€. Ce programme porte sur deux volets : l'appel à projets R&D collaborative et le soutien à des projets de R&D sur les filières d'avenir projetés pour 1,5 M€ chacun ;
 - La mise en place de mesures exceptionnelles en direction des commerçants et artisans prises dans le cadre du plan de relance pour 0,85 M€ ;
 - L'animation économique, toujours dans le cadre du plan de relance, pour 0,8 M€. Les AE concernent les partenariats à nouer pour développer l'attractivité économique du territoire (0,44 M€), le déploiement du dispositif « Volontaire Territorial en Entreprise » (VTE) et la promotion touristique pour 0,35 M€ ;

- L'accompagnement de chercheurs pour 0,7 M€ (travaux de thèses retardés par la crise, partenariat avec l'ANRT³) ;
 - Initiation d'actions collectives de numérisation par un Appel à Manifestation d'intérêt annuel pour 0,38 M€.
- *Une hausse des AE au titre de la commission « Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion » de 5,6 M€. Il s'agit :*
- Du renforcement du programme n° 524 « REGION FORMATION – Visa sanitaire et social ». Il a donné lieu à une première AE de 3,44 M€ au BS et est complété à la DM3 de 2 M€ pour augmenter de 80 le nombre de places en études préparatoires du diplôme d'infirmiers. Ce renforcement est compensé par l'annulation d'AE sur la ligne REGION FORMATION - VISA de 3,54 M€ ;
 - Du renforcement du programme 381 « Région – Formation - Accès évolution » de 3,7 M€.
- *Une hausse des AE au titre de la commission « Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme » de 8,7 M€ : Il s'agit principalement, outre l'AE liée à la gratuité des manuels scolaires (de 2,5 M€) déjà évoquée lors de la DM1 2020, :*
- des aides sociales aux familles des élèves boursiers pour 4,1 M€ (40 000 élèves recensés) ;
 - de l'abondement du Fonds social lycéen régional de 0,63 M€ (dispositif d'aide sociale aux familles des élèves de l'enseignement public et privé sous contrat d'association - il contribue à alléger la charge que constituent la restauration, l'hébergement et le transport, ainsi que les frais liés à la scolarité, pour des élèves en situation difficile).
- *Une hausse des AE au titre de la commission « Transports, mobilité, infrastructures » de 8 M€ pour :*
- Couvrir notamment les effets financiers de la signature de l'avenant n°6 de la convention d'exploitation du réseau conventionné avec la SNCF relatif à la compensation du différé apporté dans l'application des tarifs des abonnements TER (3,64 M€) ;
 - une aide exceptionnelle aux familles au titre des abonnements de transports scolaires en raison de la crise sanitaire (3 M€) ;
 - du financement de plusieurs mesures de lutte contre les zones blanches en terme de mobilité interurbaine (1,26 M€) ;
 - les autorisations d'engagement proposées à la DM3 2020 pour 8,5 M€ ont donné lieu à des annulations d'engagement du même montant (prélèvement sur la ligne « Fonctionnement du réseau de transport régional). Il s'agit :
 - des sommes dues aux Autorités organisatrices de second rang (A02) de la Loire-Atlantique au titre des années 2017, 2018, 2019 et 2020 pour 1,5 M€ ;

³ Agence Nationale de Recherche Technologique

- le versement à la SNCF du montant dû au titre des élèves et étudiants abonnés à Aléop scolaire et transportés sur le réseau TER pour 1,5 M€ ;
 - les compensations tarifaires pour 2 M€ dues aux délégataires des DSP du Maine-et-Loire qui ne perçoivent pas directement les recettes des abonnés scolaires Aléop empruntant leurs lignes régulières ;
 - les remboursements aux transporteurs de Loire-Atlantique en compensation des titres annulés lors des exercices antérieurs (billetterie Lila invendue) pour un montant de 0,46 M€ ;
 - la majoration de la compensation prévisionnelle à verser du fait des effets de la crise sanitaire sur la délégation de compétence entre la Région et le Département de la Vendée pour le transport maritime entre l'île d'Yeu et le continent, pour un montant de 1,7 M€.
- *Une hausse des AE au titre de la commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement » de 18,3 M€ . Il s'agit principalement :*
- de la création d'un programme spécifique « Rénovation énergétique et déploiement sur les territoires » doté de 12,6 M€ et lié à la gestion du «Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique» (SARE). Cette AE sera financée par le SARE via les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
 - du reclassement en fonctionnement des dépenses en équipements de protection individuelle pour 3,7 M€.
- *Une hausse des AE au titre de la commission « Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités » de 8 M€ . Il s'agit principalement :*
- de la création du fonds exceptionnel « Pays de la Loire d'urgence Evénement » doté dans le cadre du plan d'urgence de 2 M€ ;
 - de la création d'un fonds de lutte contre la grande précarité doté de 2 M€ ;
 - de la création d'un fonds régional « Pays de la Loire solidarité sport » doté de 0,8 M€ ;
 - de la création d'un fonds d'aide aux lieux culturels doté de 0,8 M€ ;
 - du renforcement des aides au spectacle vivant pour 0,77 M€ ;
 - du renforcement des aides aux clubs sportifs de haut-niveau pour 0,4 M€.
- *Une hausse des AE au titre de la commission « Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer » de 3,8 M€ . Il s'agit :*
- de l'accompagnement du dispositif « Fermes bas carbone » pour 2,6 M€ dont 2,4 M€ dans le cadre du plan de relance ;
 - de l'accompagnement de la transmission des exploitations agricoles (0,44 M€) et de l'approvisionnement local (0,12 M€) ;
 - de la valorisation des produits halieutiques (0,2 M€), accompagnement des projets collectifs pour le développement durable des entreprises agricoles (0,2 M€), soutien à la filière équine (0,2 M€), assises de l'agriculture (0,12 M€).

2.3. Les observations par politiques publiques

Commission n°2 « Santé-social »

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

Le CESER constate l’affichage volontariste de la Région depuis 4 ans vis-à-vis des associations et la reconnaissance des bénévoles. Néanmoins, il considère les moyens encore insuffisants voire inadaptés :

- Le fonds « Pays de la Loire Urgence Précarité » passe de 1 à 2 M€ dans le plan de relance. Il restera notoirement insuffisant alors que le nombre de personnes accueillies augmente de plus de 40 % et que les montants actuels sont d’environ 1€ par an et par personne chez des acteurs de premier plan.
- Les procédures simplifiées d’accès au fonds du plan d’urgence ont montré leur utilité par rapport au process habituel de subvention peu réactif (basé sur des AP et dossiers de demandes). Preuve est faite des réels services rendus : le CESER souhaite un soutien basé sur la confiance a priori et des contrôles a posteriori.

Renforcer l’offre de formation sanitaire et sociale

La Région accroît l’offre de formation sanitaire :

A la suite du Ségur de la Santé, l’Etat demande à la Région d’augmenter l’offre de formation s’agissant des aides-soignants et des infirmiers. Ainsi au Budget Primitif 2020, la Région approuve l’augmentation de 200 places pour les formations d’Aides-Soignants et demande la hausse du quota de formation en première année de soins infirmiers (40 places). Ces deux mesures sont d’application immédiate effective au 1er septembre 2020.

Le CESER souligne les efforts faits, en relation avec l’État, sur ce thème des métiers d’infirmiers et d’aides-soignants qui s’amplifient en réponse et en anticipation des besoins : efforts en volume de formation mais aussi en revalorisation d’image, de vie et rémunération en formation.

Santé : permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Dans le cadre du plan de relance en santé, les AP ont été inscrites au BS 2020 à hauteur de 5 M€ pour accélérer le déploiement de la télémédecine (1 M€) et des équipements numériques, soutenir des projets structurants d’équipements hospitaliers (2 M€), renforcer l’offre de soins sur tous les territoires de la Région et financer des projets relatifs à l’offre de soins de premier recours (2 M€).

Si le CESER approuve les projets soutenus, l’accès à la santé ne se limite pas aux investissements immobiliers et matériels ; le CESER interpelle la Région sur le peu d’actions de prévention, le peu d’e-pass santé utilisés, le peu de projets lancés pour la lutte contre les addictions.

Rapport Égalité Femmes/Hommes rapport 2019 de la Région

Le rapport met en évidence des inégalités persistantes (en termes d'écart de salaire, d'inégalités de retraite, orientations des filles et des garçons) avec peu d'évolutions par rapport à l'année précédente à quelques exceptions près (métiers peu qualifiés, égalité politique presque atteinte pour les conseillers municipaux).

Ces inégalités montrent l'importance de favoriser une politique favorable notamment afin d'accentuer une démarche intégrée.

On note que le budget 2020 de 350 000 € serait en légère augmentation (*budget initial de 2019 avec 290 000€ attribués*), des thématiques sont priorisées sur les violences F/H mais cette thématique n'est qu'une partie de la question des inégalités. Il est nécessaire d'intervenir sur les causes des inégalités :

- Agir au niveau de l'orientation par un élargissement des choix que l'on soit un garçon ou une fille,
- Articuler les temps de vie,
- Encourager la prise de poste à responsabilités (constat de la responsabilité décroissante des femmes ...), et la présence des secteurs et type de métiers dans lesquels les femmes sont sous représentées, lutter contre les inégalités de salaire

La Région en tant qu'employeur :

- Forte part féminine mais avec une représentation décroissante des femmes en fonction des responsabilités ce qui pose la question de poste genré.

Le CESER souligne le soutien porté aux associations notamment pour les réseaux historiques qui ont un maillage territorial fort.

Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

Aspects budgétaires

La DM3 ne comporte pas d'ajustements sur les **crédits de paiement**, tant sur le volet « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche » que sur le volet « Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer ». Sur ce dernier, le budget voté en DM3 correspond peu ou prou à celui du budget primitif. Le CESER s'interroge sur le fait que la crise sanitaire et le plan de relance n'aient presque pas entraîné de dépenses nouvelles sur le budget 2020, par rapport aux montants votés en début d'année.

Pour le volet « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche », la situation est différente puisque d'importantes inscriptions de crédits d'investissement sont intervenues avant la DM3 : 12 M€ en DM1, 32 M€ dans le cadre des virements d'urgence Covid et 30,6 M€ dans le cadre du BS et du plan de relance.

À ce titre, le CESER accueille favorablement les mesures mises en place dans le cadre du plan de relance pour aider les entreprises à faire face à la crise, en particulier :

- le fonds RESILIENCE pour 32 M€ (dont 8 M€ de la Région et la participation de la BPI et des collectivités partenaires inscrits en recettes pour 24,1 M€) ;

- la contribution au Fonds national de solidarité pour 25 M€

Le CESER regrette en revanche que le plan de relance, en dehors du secteur agricole, n'ait pas donné lieu à des approches par filières et à la définition de stratégies liées, comme il l'avait préconisé dans sa contribution.

Le CESER note que le fonds résilience, qui a eu des difficultés à trouver son public dans un premier temps, est aujourd'hui sollicité par les entreprises puisque plus de 1300 d'entre elles y ont fait appel pour un montant de 12 M€, soit une consommation d'environ un tiers de l'enveloppe⁴. Le CESER apprécie les modifications opérées sur le règlement d'intervention du fonds afin d'augmenter sensiblement le nombre d'entreprises éligibles. Il juge que cette approche d'évaluation en continu du fonctionnement des dispositifs devrait être systématiquement adoptée avec une définition en amont des indicateurs. Il souhaite un suivi dans le temps des entreprises bénéficiaires avec des indicateurs précis sur leur typologie, les secteurs et territoires concernés et l'impact sur leur santé financière.

Les **autorisations pluriannuelles** connaissent en DM3 quelques modifications, relativement modestes par rapport à celles décidées lors du BS. Concernant les autorisations de programme, les modifications correspondent à des virements entre lignes et concernent principalement les lignes 511 (soutien à l'investissement et à l'emploi : -1 M€), 512 (soutien aux transitions : +1 M€), 310 (agriculture et développement durable : +1 M€) et 114 (Économie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire : - 850 000€).

Sur l'ensemble de l'année, la ligne 511 est celle qui a le plus évolué (+80 %) en passant de 31 M€ au BP à 56 M€ en fin d'année. Les lignes 512 (soutien aux transitions) et 513 (soutien à la création/transmission d'entreprises) connaissent également des hausses importantes sur l'année de respectivement 42 % et 33 %. Depuis le Budget primitif, 30,2 M€ d'AP ont été inscrits au titre de la commissions « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche » (notamment pour abonder les dispositifs Pays de la Loire Rebond, Pays de la Loire Redéploiement et Pays de la Loire Participation) et 1,2 M€ d'AP au titre de la commission « Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer » (détail dans le rapport général).

En **autorisations d'engagements**, de nombreux ajustements sont réalisés à l'occasion de la DM3, majoritairement à la baisse pour la commission entreprise et nettement à la hausse pour la commission agriculture avec l'inscription de 2,6 M€ sur la ligne 310 (agriculture et développement durable), particulièrement sur les fermes bas-carbone. Au budget supplémentaire, la Région a inscrit 6,8 M€ autorisations d'engagement au titre de la commission « Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche » (détail dans le rapport général) et 760 000 € pour la commission agriculture.

Il est à noter que le plan de relance, pour les AP comme les AE, trouve peu de nouvelles traductions en DM3.

⁴ Le fonds est ouvert aux TPE jusqu'à 10 salariés inclus et dont le chiffre d'affaires est égal ou inférieur à 1 million d'euros hors taxes. Selon [l'Insee](#), les Pays de la Loire comptent environ 135 000 TPE. Depuis le 29 mai 2020, le fonds est aussi ouvert aux entreprises employant jusqu'à 20 salariés inclus (ETP) au 29 février 2020 et dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 2 millions d'euros hors taxes, et relevant des secteurs tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'évènementiel, de la culture, du sport...

Création de Pays de la Loire Relance

Dans le cadre du rapport 511 (Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi), l'exécutif régional propose la création d'une filiale spécifique à la SAS Pays de la Loire Participations, intitulée Pays de la Loire Relance.

Pays de la Loire Relance disposera d'un capital social de 10 M€ (composé d'un apport de la SAS PLP (dont la Région est l'actionnaire unique) à hauteur de 51 % et d'un apport privé de 49 %). Elle pourra ainsi intervenir au capital d'une trentaine d'entreprises avec des tickets entre 100 K€ et 600 K€. Les conditions de rachat seront définies au moment de l'entrée au capital afin de rassurer les entreprises. Les entreprises de l'ESS seront naturellement éligibles comme pour l'ensemble des instruments de développement économique de la Région.

Le CESER se réjouit de l'annonce de ce nouvel outil pour lequel les crédits devraient être votés par la Région au budget 2021. Ce dernier vient en effet compléter le soutien apporté aux PME/PMI ligériennes et correspond en grande partie à une des propositions du CESER dans le cadre de sa contribution au plan de relance. Le CESER note cependant que ce nouvel outil ne concerne pas les TPE. Il estime donc qu'il devrait être élargi ou qu'un autre dispositif devrait être mis en place afin d'accompagner ces entreprises qui peuvent rencontrer d'importantes difficultés de financements.

Le CESER accueille favorablement le choix de faire une filiale à la SAS Pays de la Loire Participations qui s'explique notamment par la possibilité de bénéficier de fonds FEDER et la volonté de ne pas être soumis à la durée de vie déterminée des fonds.

Le CESER partage également la volonté régionale d'être un investisseur patient. Il note que la Région ne prévoit pas de conditionnalités, estimant qu'il ne faut pas demander trop d'efforts à des entreprises en difficulté. Le CESER souhaite, pour sa part, qu'un mécanisme de suivi puisse être mis en place afin de privilégier des objectifs de long terme dans les investissements. Il préconise en ce sens d'adosser les investissements de Pays de la Loire relance aux outils d'accompagnement de la Région tels que Pays de la Loire Conseil. Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la prise en compte de la transition écologique, sur les démarches RSE mais aussi sur l'innovation et l'export.

Le CESER préconise par ailleurs une évaluation rapide lorsque Pays de la Loire Relance sera lancé afin de déterminer s'il correspond bien aux besoins. Des critères de résultats devront par conséquent être arrêtés en amont.

Feuille de route microalgues

Le CESER accueille favorablement la feuille de route microalgues qui constitue une filière émergente à fort potentiel, tant sur le plan économique qu'écologique ou encore en matière de nutrition et de santé. Il se réjouit de la volonté de la Région de structurer la filière et de donner une visibilité aux acteurs en adoptant un plan à horizon 2027.

Le CESER soutient le développement des recherches pour l'exploitation énergétique des microalgues, qui peuvent contribuer à fixer le CO₂ et à décarboner la production d'énergie. L'ensemble des conséquences environnementales de la culture des microalgues devra être évalué.

Le CESER rappelle, comme il l'a fait dans sa contribution de 2018 sur la centrale de Cordemais, l'existence du projet CAMELEON de fixation d'une partie du CO₂ via des microalgues. Ce projet

n'a de sens qu'en complémentarité du projet de conversion biomasse de la centrale. Le CESER souhaite donc que des études complémentaires soient menées sur ce projet qui constitue une piste intéressante pour rendre ECOCOMBUST plus respectueux de l'environnement et pour créer une filière novatrice sur le territoire.

Le CESER prend note du budget annoncé de 10 M€ sur le périmètre de la commission économie et de 20 M€ globalement à horizon 2027. Il regrette que l'adoption de la feuille de route ne donne pas lieu à des votes d'autorisations de programme qui permettraient d'engager au plus vite les premiers projets et concrétiseraient l'annonce régionale.

Le CESER préconise enfin de renforcer la dimension interrégionale de cette feuille de route, en particulier sur la façade atlantique et avec la Bretagne qui mise également sur le développement de cette filière.

Rapport Ambition transmission 2020 – 2022

Le CESER accueille favorablement le plan d'action Ambition transmission 2020-2022 compte tenu des difficultés existantes pour la reprise d'exploitations agricoles. Il partage la volonté de la Région d'accroître le taux de remplacement des départs pour passer de 55 % à 65 %. Il se réjouit particulièrement du fait que le plan prévoit une action commune avec les intercommunalités, 5 d'entre elles étant impliquées dès cette année et 5 autres l'année prochaine. Ce travail collectif entre Région et EPCI est un gage d'efficacité et de pertinence des actions mises en place. Le CESER appelle la Région à réévaluer ce dispositif au cours de l'année 2021 afin de l'adapter à l'évolution de la situation, notamment aux départs anticipés.

Rapport Plan d'avenir de la filière viande bovine 2020-2022

Le CESER se réjouit de l'adoption d'un plan d'avenir de la filière viande bovine compte tenu de l'importance de cette filière en région, des fortes difficultés qu'elle rencontre et des mutations majeures auxquelles elle est exposée. Le CESER insiste sur la situation dramatique de nombreux éleveurs et appelle la Région à être en alerte et en capacité de renforcer les dispositifs si la situation venait à se dégrader.

Le CESER partage les orientations du plan. L'élevage est un secteur déterminant en région et le maintien des exploitations, un enjeu essentiel en termes d'emploi et d'aménagement du territoire et un des marqueurs forts des Pays de la Loire. Le CESER insiste sur l'importance d'accélérer la décarbonation des exploitations d'élevage. Les mesures réalisées dans ce cadre sont pertinentes tant sur le plan économique qu'environnemental et elles sont indispensables pour l'image de la filière. L'internationalisation de la filière est également un point clé pour offrir de nouveaux débouchés. Le CESER sera globalement très attentif à ce que le plan porte une vision de long terme pour la filière.

Le CESER souligne enfin l'importance de l'approche filière et sur le rôle que doit jouer la Région pour contribuer à leur structuration. L'action menée par la Région sur la filière caprine démontre la pertinence de ces approches pour identifier les points de blocage.

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies

Aspects budgétaires

La DM3 n'apporte pas de modification des **crédits de paiement**. Sur l'ensemble de l'année, il n'y a pas de mouvement significatif entre le BP et la DM3. Les CP d'investissement demeurent à 118 M€ en DM3 comme au BP. Les CP de fonctionnement passe de 372 280 000 au BP, à 380 188 000 à la suite de la DM3.

La DM3 ne comporte pas non plus de nouvelles **autorisations de programme**. Plusieurs ajustements sont en revanche réalisés sur les autorisations d'engagement.

Les AE sur la ligne 104 sont diminuées de 8 M€, sur un total de 168 M€ votés au BP. Cette diminution s'explique par le fait que la Région avait initialement envisagé de passer une AE pour le renouvellement des DSP concernant les lignes historiques (lignes de cars dont la billetterie était historiquement assurée par la SNCF).

En reprenant les ajustements du BS, on peut noter en particulier l'augmentation de 18 M€ en AP pour l'aménagement numérique (sans vote de CP correspondants) et l'augmentation de 2,3 M€ en AP sur les points d'arrêt et l'intermodalité. Ces opérations entrent dans le cadre du plan de relance décidé par la Région.

De même, la Région a inscrit en juillet 2020 une AE et des crédits de paiement de fonctionnement de 3 M€ pour assurer le remboursement partiel des abonnements scolaires et moins de 26 ans annuels, sur demande des familles et des voyageurs. De nombreuses familles ont rencontré des difficultés pour mener à bien leur demande de remboursement, malgré les améliorations apportées durant l'été par la Région. La Région annonce que 85 000 demandes ont été déposées pour 120 000 dossiers potentiels. Les abonnements Tutti sont pour leur part prélevés mensuellement, les prélèvements de mars et avril avaient été annulés.

Lors de la session de juillet, le Conseil régional a également voté une AE de 3,65 M€ et les crédits de paiement correspondants, pour financer diverses mesures, notamment le report de l'augmentation de l'abonnement annuel TER, ce qui a donné lieu à un avenant à la convention TER 2018-2023. La Région a enfin inscrit au BS une dotation de 1 260 000 € d'AE et de crédits de paiement en fonctionnement pour les transports interurbains. Il s'agissait en particulier d'élargir le service de transport à la demande à l'ensemble des communes de la Région d'ici à 2022 et de proposer des solutions de covoiturages. Le CESER a commenté ces mesures dans l'avis qu'il a porté sur le compte administratif.

Les mesures du **plan de relance** annoncé par la Région en juillet 2020 sont globalement positives. Elles recourent pour partie ce que le CESER avait proposé. Toutefois, au-delà des mesures de remboursements aux voyageurs, et du soutien aux transporteurs, il s'agit essentiellement de mesures qui auraient dans tous les cas dû être prises rapidement (accélération de l'accessibilité aux transports) ou qui étaient prévues auparavant (augmentation de l'offre de transport).

Rapports spécifiques de la DM3

359 – multimodalité et solutions innovantes

La Région inscrit et affecte une AE de 140 k€ sur l'AMO pour la mise en place de la version 4 de destineo (fin 2022). Le CESER approuve la mise à niveau régulière de destineo pour prendre en compte les évolutions techniques et l'ensemble des attentes des utilisateurs. Par exemple, les cheminements des personnes à mobilité réduite ne sont pas pris en compte actuellement.

285 – transition énergétique : schéma régional biomasse

L'État et la Région présentent à la session d'octobre 2020 le schéma régional biomasse. Ce schéma donne lieu à un avis spécifique du CESER. Il ne donne pas lieu à une traduction budgétaire lors de cette DM3.

543 – nouvelle ligne : rénovation énergétique et déploiement sur les territoires

Cette ligne donne lieu à l'inscription et l'affectation d'une AE de 12 603 531 € dont 12 303 531 pour le financement des PTRE (plateformes territoriales de la rénovation énergétique) et 300 000 € pour le portage du programme.

La convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE entre l'État, l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région, votée en mars 2020, prévoit un coût global de déploiement des plateformes sur trois ans, estimé à 25 207 061 € dont 12 603 531 € seront financés par le SARE via les CEE (certificats d'économie d'énergie).

Les PTRE seront financées à hauteur de 50 % par le SARE et 25 % par la Région. D'autres financeurs tels que les Départements ou les syndicats départementaux d'énergie pourront également venir compléter cet accompagnement afin de diminuer le reste à charge pour les EPCI.

Le CESER souligne donc que ce montant de 12 M€ ne devrait faire que transiter par le budget régional sans constituer in fine une charge pour la Région, puisqu'elle doit recevoir les fonds correspondant par les « obligés », c'est-à-dire les acteurs soumis à une obligation d'actions pour l'économie d'énergie.

Il se félicite du soutien de la Région à la mise en place des PTRE. Il souhaite que les PTRE puissent être déployés dans l'ensemble des EPCI de la Région. Il rappelle qu'il a émis un certain nombre de préconisations à ce sujet dans son étude sur l'énergie votée en juillet 2020 :

- ⇒ Maintien du principe d'une information gratuite et neutre, qui soit effectivement répartie sur l'ensemble du territoire pour simplifier réellement les démarches des citoyens et petites entreprises concernées.
- ⇒ Appui sur les expériences et compétences existantes développées dans le cadre des Espaces info énergie (EIE)
- ⇒ Relais et un appui technique à l'ensemble des PTRE leur permettant de proposer aux particuliers et aux petites entreprises du secteur tertiaire un accompagnement technique, financier et administratif sur-mesure
- ⇒ Financement des PTRE majoritairement décorrélé du nombre d'actes réalisés.

Point d'étape sur l'ambition maritime régionale

Le CESER note le rappel des actions de la Région pour le Port de Nantes Saint-Nazaire. Il votera, à l'occasion de cette session d'octobre 2020, une contribution détaillée sur cette infrastructure. Il estime qu'elle doit occuper une place centrale dans la stratégie maritime régionale.

Alors que la Région indique dans ce point d'étape qu'elle poursuit ses réflexions aux côtés des collectivités locales pour l'augmentation des fréquentations touristiques de la filière croisière, le CESER rappelle son souhait de voir étudier l'aménagement du quai Wilson à Nantes pour l'accueil de navires de taille raisonnable. Cette étude devrait intégrer l'installation de bornes d'alimentation électrique afin de limiter les pollutions liées à la présence de navires.

La Région rappelle les actions qu'elle met en place pour favoriser l'accès des touristes à la mer par le train. Le CESER se félicite de ces initiatives, et souligne qu'il faut également permettre l'accès à tous, et notamment des groupes, aux cars Aléop pour se rendre sur leur lieu de vacances. Afin d'éviter que des voyageurs ne puissent se voir refuser l'accès aux cars pour cause de surcharge, il est souhaitable de coordonner l'offre et préciser les démarches nécessaires avec les centres de vacances pour pouvoir l'adapter en cas d'arrivée de groupes. La prise en compte des besoins spécifiques en période touristique va se poser avec la généralisation (souhaitable) des cars à plancher bas, qui conduisent à la disparition des soutes.

En matière d'énergies marines renouvelables, la Région indique qu'il appartient à l'État de poursuivre la recherche de zones propices pour de nouveaux développements sur la façade Atlantique. Il appartient en effet à l'État de concéder le domaine public, en s'appuyant sur la carte des vocations de la stratégie de façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest.

Le CESER considère qu'il est logique que l'État pilote la recherche de zones propices, mais rappelle qu'en tant que chef de file sur l'énergie, la Région doit avoir un rôle actif dans cette démarche en collaboration avec les autres Régions de la façade Atlantique. Le CESER avait indiqué dans son étude sur l'énergie, adoptée en juillet 2020, que les énergies marines renouvelables sont une force pour la Région. Il est donc impératif d'accélérer l'identification de zones propices pour de nouveaux parcs éoliens en mer, posés comme flottants, en recherchant un consensus régional avec l'ensemble des acteurs (professionnels de la mer, associations environnementales, habitants...).

Enfin, concernant le transport maritime entre l'île d'Yeu et le continent, le CESER soutient la volonté de la Région de décarboner la motorisation de la flotte. Il s'agit pour la Région de constituer un exemple en la matière, et de contribuer à limiter la pollution aux points d'arrêts des navires.

Commission n°5 « Aménagement des territoires Cadre de vie »

Le CESER ne note dans ce rapport DM3 aucune ligne budgétaire supplémentaire par rapport au budget supplémentaire de juin 2020. L'enjeu pour la commission est lié à ce qui a été inscrit dans le cadre de ce budget supplémentaire avec la limite de ce que nous avons introduit comme éléments d'analyse dans le cadre de du plan de relance.

Nous précisons notamment qu'un certain nombre de sujets de la Commission 5 sont des sujets qui s'inscrivent plutôt dans le long terme, c'est vrai notamment pour la Biodiversité dont nous souhaitons qu'elle prenne sa place dans le cadre du plan de relance. Notre mesure prioritaire

proposée était d'ailleurs de donner des moyens financiers plus importants et d'accélérer la mise en œuvre des différents enjeux de la Stratégie Régionale Biodiversité de manière concertée et à toutes les échelles de politiques publiques afin de préserver notre capital Nature.

Le CESER note de ce point de vue dans les mesures proposées par la Région : le Lancement d'un plan « LIGER » bocage et agroforesterie pour un montant de 500 000 € qui était déjà budgété sur le BP 2020 et 500 000 € liés à la qualité de l'air qui seront prévus sur le budget 2021, plus 1 M€ pour la mise en place des CTU Eau mais qui correspond à un transfert de ligne du projet LIFE. Ceci explique que nous ne les retrouvons pas dans le BS ni dans la DM3.

Même si la Biodiversité s'inscrit bien dans le long terme, une inscription budgétaire dans le BS ou la DM3 aurait été nécessaire. Cependant nous retrouvons dans le DOB des priorités allant dans ce sens qui devront se traduire bien évidemment pour un budget 2021 à la hauteur de l'ambition.

Cependant, **le CESER note un véritable effort dans le soutien aux territoires puisque la région a abondé de 45 M€ son enveloppe contractuelle en insistant sur des mesures en prise directe avec ce qu'a produit la crise et 5 M€ auprès des communes**, ces éléments financiers ayant déjà été approuvés dans le cadre du budget supplémentaire.

Il faut rajouter 1 M€ pour le financement des tiers lieux.

Au niveau budgétaire c'est l'élément essentiel de notre commission et le CESER se félicite que la Région ait été extrêmement réactive en budgétant ces 51 M€ avec un règlement intérieur adopté dès le mois de juin qui permet, d'ores et déjà, aux premiers projets d'être financés (10 M€ en CP).

Nul doute que cette politique, qui s'inscrit dans la durée, sera maintenue dans son principe à l'avenir, même si conformément aux réflexions émises par le CESER elle doit évoluer sur un certain nombre de critères.

Le CESER note également 1 M€ pour l'économie circulaire dans le cadre du BS 2020.

Pour le reste et le CESER l'avait précisé dans la conclusion du plan de relance, les politiques publiques liées à l'environnement et à l'aménagement du territoire sont plutôt de l'ordre du moyen et du long terme, là où le contexte actuel exige des réponses urgentes en matière de relance économique ou de lutte contre la fracture sociale.

D'une manière générale sur tous les territoires, il faut agir vite tant sur le plan économique que social, et pour les plus précaires. Et il faut aussi consacrer du temps pour approfondir et connaître les situations. Des dispositifs de connaissance et diagnostics partagés qui ciblent l'activité économique, les conséquences sociales, et intègrent aussi le maillage et l'efficacité des services publics doivent être initiés au niveau des EPCI, avec l'appui d'une ingénierie adaptée, tant locale que départementale et régionale. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de « cellules de veille » territoriales qui travailleront sur les questions économiques

C'est un des enjeux de la sortie de crise et de ce qu'on doit retrouver dans les priorités émises par la Région.

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Formation professionnelle

Formation VISA métier

Avec des autorisations d'engagement d'un montant de **42 M€**, la Région s'adapte à l'augmentation du prix des formations (rattrapage par rapport au précédent appel d'offres, protection sanitaire des stagiaires, accueil, accompagnement°). Ces montants correspondent aux fonds du programme PREPA, qui sont redéployés vers le programme VISA. Ce redéploiement qui révèle les difficultés du programme PREPA, interroge le CESER sur son adéquation avec les publics visés. Il renouvelle son intérêt pour les dispositifs intégrés, conformes à la logique de parcours déjà préconisés par le CESER.

Formation VISA sanitaire et social

Avec des autorisations d'engagement d'un montant de 2 M€, la Région augmente le quota en 1^{ère} année d'études d'infirmiers de 80 places en plus des 40 places supplémentaires déployées grâce au Plan de relance régional. Le CESER s'interroge : cette démarche répond-elle suffisamment aux besoins ?

Education et Lycées

La situation sanitaire actuelle vient impacter les charges de fonctionnement de l'ensemble des lycées ligériens. A titre d'exemple, une étude réalisée par un établissement a évalué le surcoût à 10€ par élève, hors charge de personnel. Le CESER souhaite que la Région soit attentive à cette situation.

Fonctionnement des EPLE

400 000 € en autorisations d'engagement sont consacrés à la fourniture d'équipements de protection individuelle liés à la situation sanitaire pour les agents des lycées.

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative »

Tourisme

Des annulations d'événements, liées à la crise sanitaire, ont conduit à une non-consommation de crédits et à des reports dont l'affectation est difficile à identifier. Une part importante des actions régionales en matière de politique publique du tourisme est gérée directement par Solutions&co. Le CESER ne dispose pas des éléments nécessaires dans cette DM3 pour effectuer l'analyse. A titre d'exemple, 5 M€ en CPI ont été votés au BS afin de participer au capital de la Foncière du tourisme (mesure n°52 du Plan de relance) dont l'opérateur sera Solutions&co.

Culture, patrimoine, sport, vie associative

Le CESER note la lisibilité des ajustements entre lignes budgétaires. Les modifications à la baisse des AP et AE sont consécutives à des annulations liées à la crise sanitaire, qui engendrent des reploiements sur d'autres lignes. Concernant les budgets relatifs aux Plans d'urgence et de relance spécifiques à la culture, au patrimoine, au sport et à la vie associative, affectés et/ou inscrits en crédits de paiement au moment de la DM1 et du BS, la part non utilisée sera reportée au budget 2021. Le Fonds d'urgence annulation d'évènements (2 M€ en CPF inscrits au BS) nécessite une adaptation urgente pour soutenir les acteurs en grande difficulté dès cette fin d'année car son reliquat est encore estimé à 1,6 M€.

Confirmation a été faite que 50 % (au lieu de 30 %) ont été versés aux associations à réception de la notification de subvention. Le CESER apprécie cet engagement de la Région pour maintenir la continuité associative et souhaite que ce principe soit reconduit en 2021.

3. Les satellites de la Région

En complément des informations obtenues en juin 2020 sur les comptes de la SEM Régionale des Pays de la Loire, de la Société Publique Régionale des Pays de la Loire et des entités de Fontevraud, la Région présente à l'occasion de la DM3 un dossier sur les entités liées.

Comme évoqué dans l'avis du CESER du 18 juin 2019, la Région a entamé un inventaire des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle détient une part du capital ou dans lesquelles elle exerce une influence déterminante.

Ce travail d'inventaire permet à la Région de présenter l'aboutissement de son travail dans un rapport portant :

- d'une part sur les entités liées (hors la SEM Régionale et la SPL des Pays de la Loire – déjà présentées au moment du CA 2019).
- d'autre part, sur les participations dans les SEM et SPL, qui à l'exception de la SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité (en cours de liquidation) ne sont pas considérées comme des entités liées, compte tenu du niveau d'engagement de la Région au capital de ces structures.

Outre la bonne information des élus, le suivi des entités liées permet aussi à la Région d'améliorer le suivi des risques qui y sont associés, et d'anticiper les éventuelles dépréciations.

Le travail d'inventaire entrepris en 2019 sur les entités liées permet à la Région de présenter un rapport, à la fois sur les SEM et SPL (L1524-5 du GCCT) et sur les entités liées. A la lecture de ce rapport, nous comprenons que les entités liées sont finalement en nombre limité : la SEM Régionale, la SPL PDL, la SPL PDL Environnement et Biodiversité (en liquidation), PDL Participations, 7 autres organismes (COS, FRAC, ONPL, GIP Carif-Oref, SMIDAP, GPMNSN, SM Gigalis).

Sociétés d'Economie Mixte (montants en K€)	Capital social en K€	% participation Région	Parts Région au 31/12/19	Produits exploitation (hors subv)	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement	Contribution financière de la Région 2019
SAEM Vendée	3 000	12,00%	360	694,2	- -	29,9	2 370,1	2 340,3	-	150,0
SAEML La Folle Journée	300	15,00%	45	3 179,9	1 743,0	77,0	- 247,2	- 37,1	-	180,0
SEM Régionale des Pays de la Loire	10 100	77,62%	7 840	Voir avis du CESER du 8 juillet 2020 sur le CA 2019						
SAEML Alter Eco	10 000	9,50%	950	2 424,1	-	400,8	14 207,0	1 349,7	-	
SEM Laval Mayenne Aménagement	3 830	4,68%	179	7 109,7	-	444,4	8 433,0	394,7	2 901,0	199,6
SEM Le Mans Sarthe Basket	505	12,77%	65	5 526,6	1 528,0	35,2	659,3	84,2	-	140,0
SEM Loire Atlantique Développement	13 535	1,31%	17	41 901,8	73,8	- 183,0	16 589,4	217,3	137,5	165,0
9 456										

Sociétés Publiques Locales (montants en K€)	Capital social	% participation Région	Parts Région au 31/12/19	Produits exploitation	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement	Contribution financière de la Région 2019
SPL SAMOA	1 000	5,00%	50	19 980,0	328,9	- 153,0	2 087,9	104,4	7,5	140,0
SPL Loire Atlantique Développement	600	5,57%	33	7 144,2	3 692,3	- 248,7	808,3	45,0		-
SPL Le Voyage à Nantes	1 000	5,00%	50	32 966,2	17 547,1	105,0	8 130,9	406,5	7 022,9	80,0
SPR Abbaye de Fontevraud	225	70,00%	157	Voir avis du CESER du 8 juillet 2020 sur le CA 2019						
SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité	80	68,75%	55	la société est en liquidation judiciaire, les comptes pour l'exercice 2019 n'ont pas été transmis						
SPL Nantes Events Center (Cité Le Centre des Congrès)	3 810	1,00%	38	13 730,0	3 517,3	76,8	5 737,3	3 944,4	1 197,5	67,0
SPL Pays de la Loire	1 500	96,47%	1 447	Voir avis du CESER du 8 juillet 2020 sur le CA 2019						
SPL Océan Marais de Monts Tourisme	37	1,00%	0	1 914,9	2,5	62,0	16,6	0,2	-	2,5
SPL Pornichet La Destination	302	2,00%	6	1 259,4	490,0	- 96,1	173,5	3,5		-
SPL Angers Loire Tourisme Expo Congrès	1 500	0,67%	10	13 636,6	3 327,2	87,3	1 701,5	11,3	-	190,2
Saint-Nazaire Agglomération Tourisme	250	1,50%	4	6 084,6	2 618,0	11,7	281,6	4,2	-	-
Destination Bretagne Plein Sud	270	2,00%	5	3 373,9	2 680,5	14,1	546,1	10,9		
1 856										

Autres participations dans des sociétés (montants en K€)	Capital social	% participation Région	Parts Région au 31/12/19	Produits exploitation	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement	Contribution financière de la Région 2019
Pays de la Loire Participations	44 400	100,00%	44 400	-	-	- 1 940,9	36 866,9	36 866,9		3 200,0
Agence France Locale	154 000	4,77%	7 346	496,0		1 184,0	131 490,0	6 272,1		-
ENERCOOP	534	5,60%	30	256,2	-	56,2	590,3	33,1		

51 776

Autres Organismes : associations, établissements publics, autres (montants en K€)	Produits exploitation	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement	Contribution financière de la Région 2019
Le COS	1 377,6	883,3	- 40,5	346,3	-		906,0
FRAC des Pays de la Loire	1 175,4	1 047,4	37,5	8 337,1	-	7 236,2	582,0
Orchestre National des Pays de la Loire	11 578,2	9 706,1	49,1	4 370,0	-	677,9	3 000,0
Groupement d'intérêt public Carif-Oref	2 643,1	2 618,6	51,0	839,3			1 918,0
Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche (SMIDAP)	536,8	536,8	64,7	273,2			131,7
Grand port de Nantes Saint-Nazaire	109 100,8	17 636,6	4 461,9	414 394,5			2 200,0
Syndicat Mixte Gigalis	8 805,6		3 701,2	34 414,6		14 361,4	150,0

Annexe : Tableau de suivi des mesures des plans d'urgence et de relance, à date

Commission n°2 « Santé-social »											
Plan de Relance		Hors programme	BS				DM3				Intitulé des mesures
Mesures	Montant (K€)		AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	
1	2 000			2 000		1 000					Aide alimentaire, hébergement d'urgence, violences familiales
12				90							URHAJ - partenariat porté à 150 K€
115	1 000		1 000								Fonds de soutien à la télémédecine
116	1 000		2 000								APP projets structurants d'équipements hospitaliers - acquisition Cyberknife au centre de cancérologie du Mans
117	2 000		2 000								Maisons de santé pluridisciplinaires
123	160			160							5ème assise de l'agriculture
145											Retour d'expérience sur la crise sanitaire
		3 000						3 700		3 700	Equipement de protection
Total		3 000	5 000	2 250	-	1 000	-	3 700	-	3 700	

Comission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »											
Plan relance régional			BS				DM3				Intitulé des mesures
Mesures	Montant (K€)	hors programme	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	
6	450			206							Soutien aux universités
15	20										Dispositif d'écoute des chefs d'entreprise en difficultés
16											Maintien du n° vert de la Région
33											Plateforme régionale de prêt de main d'œuvre
38	139										Diagnostic 360° piloté par la CCIR
39	120										Diagnostic 360° piloté par la CMAR
40	660										Dinamic Rebond post COVID
41	145										Offre POP aux PME et ETI régionales
42	25 300	25 300			25 300						Cofinancement du FNS (dans le plan d'urgence)
43		32 000			32 000						Cofinancement du Fonds Résilience (32M€ au total avec les EPCI et BPIFrance)
44	500										Cofinancement du Fonds RELEVÉ SOLIDAIRE
45	15 000		15 000		15 000						Abondement Prêt REBOND (Initial = 12 M€ + 3 M€)
46	350										Mobilisation de "Pays de Loire Garantie" et abondement du fonds régional artisan- commerce-agriculture
47	5 000		5 000								Réabondement de "Pays de la Loire REDEPLOIEMENT" (BP = 19 M€ + 5 M€ = 24 M€)
48 - 1	6 500										Participation à la création du fonds "Pays de la Loire Croissance 2" via PLP
48 - 3	6 000		6 000								Renforcement de PLP
49	8 000										Participation au fonds Yotta Smart Industrie via PLP
54	250			250		125					Market place CCI départementales
55	300			300							BOOST E-commerce (Initial = 630 K€ - porté au total à 1,2 M€ ?!)
56	150		150								"PDL Commerce-Artisanat" du Pacte pour la ruralité - enveloppe portée à 500 K€)
57	300			300							Associations de commerçants - animation des centre villes
58											Pérenisation de "Offre alimentaire de proximité - COVID"
59	1 200		1 000								Tranformation à la ferme
60	250										Plans alimentaires territoriaux (PAT)
61	700		526	172		61					"Manger local" dans les lycées
62											Création du réseau "Fleurir et planter local"
63	235			235		235					Soutien filière équine (200 K€) + Centres équestres (35 K€)
64	1 800		1 000								Adaptation de bâtiments d'élevage agricole (canard de chair)
65	170										Soutien pêche et aquaculture (conchyliculture 120 K€ + mareyage 50 K€)
79	800		800								Réseaux dédiés à la création/reprise d'entreprises (BP = 2,5 M€ + 800 K€ = 3,3 M€)
80	40 000										Assouplir les règles de la commande publique (seuils, délai; avance de 30%, acomptes mensuels, allotissement)
81			9 000								Financement des surcoûts liés aux mesures sanitaires des co-contractants de la Région
82											Soutien de l'activité via la commande publique (388 M€ de 07/2020 à 07/2021 dont 182 M€ pour la Région - reste = Solutions & co)
83	38 000										Accélération du versement des subventions
84											Assouplissement des règles des fonds européens
89	400										Accélérer la digitalisation des TPE/PME

Comission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »											
Plan relance régional			BS				DM3				Intitulé des mesures
Mesures	Montant (K€)	hors programme	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	
90	20										Renforcer la visibilité de l'offre numérique régionale
91											Plan cybersécurité
95	500			500							Partenariat avec Association nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)
96	2 000										APP Démonstrateurs académiques de recherche
98	1 500			3 000							Soutien des démarches de R&D collaboratives des TPE/PME ligériennes - enveloppe globale portée à 4,8M€
99											Mobilisation de Team France Export
100	200			200		500					Outils d'accompagnement à l'export - enveloppe portée à 800 K€
101	200										Accompagnement Europe Export
102	50										Plan stratégique à l'international des filière clé
103											Identifier les enjeux stratégiques des différences filières régionales
104											Encourager contrats de partenariats avec les DO des principales filières ligériennes
105	231										Financement de missions individuelles d'intelligence économique (ADIT)
106											Appels à solutions de relocalisatio
107											plateforme régionale de sourcing
108											nouvelle offre sur mesure de "parcours relocalisation"
109											Soutien au plan industir du futur voté en 2017 (253 M€ sur 5 ans)
110	500										Création d'un fonds "Territoire d'industrie"
111	100										VTE (Volontaires Territoriaux en Entreprises)
Total		57 300	38 476	5 163	72 300	921	-	-	-	-	

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies »										
Plan relance régional		BS				DM3				
Mesures	Montant (K€)	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	Intitulé des mesures
13										Pass jeune TER à 29€/mois
18										Gel des tarifs ALEOP 1,2M€
19	3 000		3 000		3000					Aide aux abonnées transport scolaire
51										Adoption de tarifs spécifiques pour saison estivale 2020 (cf mesure N° 13)
87	18 000	18 000								Subvention au GIP Vendée numérique (fibre optique)
88	200									Syndicat Mixte Ouvert (SMO) "e-collectivités"
97	1 500									Développement des filières émergente : hydrogène, biotech marines, microalgues - enveloppe portée à 11 M€
112										Réaménagement de l'aéroport de NA - respect du calendrier
113										Faire du GPMNSN un atout logistique
114										Etude stratégique régionale sur le frêt ferroviaire
125										création d'un livret d'épargenpopulaire "croissance verte"
126	2 000						12 600			déploiement du programme SARE (Service Accompagnement de la Rénovation Energétique) - 6 M€ d'ici 2022
127										Création de la SEM Croissance Verte - capital 10 M€ avec Banque des territoires, 5 Dépts, Agglo Laval et Angers, 4 syndicats d'énergie
128										Energie SPRONG - 2 M€ déjà engagé
131										Création d'un fonds d'investissement régional dans les ENR via la SEM Croissance verte (10 M€)
132										Adoption du plan hydrogène - 70 M€ d'ici 2030
133										Avenant au volet portuaire du CPER - Redéploiement de crédits non utilisés vers d'autres projets : Parc industriel du Carnet (9M€) - Montoir (2M€) - Chevigné 5,5 M€
134	600	600								Réseau régional de bornes électriques ultra rapides (budget doublé pour le porter à 1,2 M€)
135	2 700	1 000								AAP Méthanisation : Passage de 0,5 M€ à 3,2 M€
136	1 500									AAP ENR et réseaux énergétiques intelligents : passage de 0,5 M€ à 2 M€
138										Décalage calendrier AMI mobilités douces et innovantes des territoires - Doté de 1 M€
139	500	1 000								Encourager et sécuriser la pratique du vélo : 1,8 M€/an à partir de 2021 et 500 K€ en 2020
140										Transport à la Demande étendu à toutes les communes non desservies - 600 K€ pour atteindre 1,6 M€ en 2022
141	560									Covoiturage et autopartage
142	200									Mobil'Ethic
143	100									Offre régionale de transports publics
144	1 400	1 200								Déploiement du schéma d'accessibilité du réseau ALEOP
		21 800	3 000	0	3000	-	12 600	-	-	

Commission n°5 « Aménagement des territoires Cadre de vie »										
Plan relance régional		BS				DM3				Intitulé des mesures
Mesures	Montant (k€)	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	
85										Prolongement des CTR jusqu'au 1 juin 2021
86 - 1	45 000	45 000								PDL Relance investissement intercommunal
86 - 2	2 000	2 000		10000						PDL Relance investissement communal
86 - 3	3 000	3 000								PDL Reconquête des centres bourgs et des centres villes moyennes
93	1 000	1 000								APP Développement de tiers lieux
124	500									Qualité de l'air
129	1 000									CTU Eau
130	500									Plan "LIGER bocage et agroforesterie"
137	1 000	700								AAP économie circulaire : passage de 600 k€ à 1,6 M€
Total		51 700	0	10000	0	-	-	-	-	

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »										
Plan relance régional		BS				DM3				Intitulé des mesures
Mesures	Montant (K€)	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	
2	200									Association soutien scolaire
3	40									Décrochage scolaire
4	540	540								Achat d'ordinateurs de prêt
5	500	280								Lycée du futur
7	240									Ecole de production
8										Plateforme jobs d'été
9										Orientatour
10										Choisir mon stage
11	630		600							Doublement du Fonds Social pour les Lycéens (FSL) - porté à 1,2 M€
20										Maintien de la gratuité des manuels scolaires (15M€)
21	4 100						4 100		2 700	Aide aux familles de lycéens boursiers de 100€/famille
22	2 100									Revalorisation du taux de l'heure stagiaire (surcout formation à distance)
23	400									Pédagogie à distance
24	1 000									AAP innovation pédagogique
25	2 100									Revalorisation du taux de l'heure stagiaire (surcout formation à distance) - idem mesure n° 22 ou en plus ?
26	3 000									CPF
27	4 600									Contrat d'Objectifs Sectoriels (COS) avec 11 OPCO
28	10 000									Offre de formation aux demandeurs d'emploi
29	1 000									CPF demandeurs d'emploi
31										Missions locales - budget porté à 3 500 K€
30	1 600									Complément de rémunération frd demandeurs d'emploi stagiaire et indemnisation des frais kilométriques (1 600 K€ pour 2020 et 3000 en année pleine)
32	1 000									Accompagnement 18 CLEFOP (prêt de main d'oeuvre locale)
34	5 700									Compensation aux CFA
35										Fonds de soutien aux CFA en difficultés
36	1 300									Subventions d'investissement aux CFA
37										Réouverture d'une bourse régionale de l'apprentissage
94	2 000									Partenariat Agence Nationale de Recherche (ANR)
118	333									Desserrement du quota national en soins infirmiers - 1 M€ sur 3 ans
119							1 900			200 Places supplémentaires d'aides soignants
120	300									gratuité des frais de concours d'entrée à la formation d'aides-soignants
121	660									Subventions d'équilibre des instituts de formation en soins infirmiers
122	500									Indemintés kilométriques - alignement des barèmes public/privé
		820	600	0	0	-	6 000	-	2 700	

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »										
Plan relance régional		BS				DM3				Intitulé des mesures
Mesures	Montant (K€)	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	
14	450	40		26						epas jeunes doublé (600 K€) et epas étudiants (450 K€)
48 - 2	1 500									Participation au Fonds d'Aide au Soutien au Tourisme (FAST) via PLP
50	600		350		350					Campagne de promotion touristique
52	5 000	5 000		5000						Société foncière régionale
53										Bureau régional "Solutions Tourisme d'affaires PDL"
66	350		350							Spectacle vivant (tournée des artistes ligériens)
67	40		40		40					Arts visuels - artistes émergents
68										Culture du futur
69	40		40							Soutien de la chaîne du livre
70	300		300		210					Abondement au fonds de soutien aux librairies et éditeurs ligériens (fonds doté de 1,3M€ au total)
71	800		800		400					Fonds d'aide aux lieux (théâtres, ciné, lieux de résidence, galeries)
72	670		670							Accompagnement de l'ensemble de la filière culturelle
73	150		150		150					Campagne de communication licence sportive
74	800		800		800					Création du fonds "PDL Solidarité Sport"
75	400		400							Abondement du dispositif d'aides aux clubs
76	80		80							Abondement du dispositif pour les sportifs de haut niveau (report JO)
77										Lancement par la Fondation Régionale du Bénévolat (1€ récolté = 1€ abondé par la Région)
78										Grande soirée de remerciement aux bénévoles
Total		5 000	3 630	5000	1950	-	-	-	-	

Commissions	Hors programmes	BS				DM3			
		AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF
Commission n°2 « Santé-social »	3 000	5 000	2 250	-	1 000	-	3 700	-	3 700
Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »	57300	38 476	5 163	72 300	921	-	-	-	-
Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies		21 800	3 000	-	3 000	-	12 600	-	-
Commission n°5 « Aménagement des territoires Cadre de vie »		51 700	-	10 000	-	-	-	-	-
Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »		820	600	-	-	-	6 000	-	2 700
Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »		5 000	3 630	5 000	1 950	-	-	-	-
TOTAL	60300	122 796	14 643	87 300	6 871	-	22 300	-	6 400